

assureRAPIDE<sup>MC</sup>  
assureRAPIDE<sup>MC</sup> Plus



Rapide. Flexible. Avant-gardiste.

# Aperçu du produit

	assureRAPIDE	assureRAPIDE Plus
<b>Description de la police :</b>	Une police d'assurance vie temporaire jusqu'à 65 ans <sup>1</sup> à souscription simplifiée et option de protection d'assurance vie permanente à partir de 65 ans.	Une police d'assurance vie temporaire et protection Prestation du vivant jusqu'à 65 ans à souscription simplifiée et option de protection d'assurance vie permanente à partir de 65 ans.
<b>Âge à l'établissement :</b>	De 18 à 49 ans (selon l'âge à l'anniversaire le plus rapproché)	
<b>Type d'assurance :</b>	Protection Vie unique seulement	
<b>Minimum capital assuré :</b>	50 000 \$	
<b>Maximum capital assuré :</b>	250 000 \$ (montant viager maximal)	
<b>Tranches de primes :</b>	De 50 000 \$ à 250 000 \$	
<b>Paiement des primes :</b>	Jusqu'à l'âge de 65 ans	
<b>Catégories de tarification :</b>	Non-fumeur / Fumeur	
<b>Exigences de tarification :</b>	Émission simplifiée, sans examen médical Toutes les propositions sont assujetties à l'examen et à l'approbation de BMO Assurance.	
<b>Frais de police :</b>	50 \$ par année	
<b>Droit de transformation :</b>	S.O.	
<b>Modes de paiement :</b>	Paiement annuel Paiement semestriel (0,52) Prélèvement automatique mensuel (0,09) Carte de crédit (prime annuelle initiale seulement)	
<b>Primes :</b>	Primes garanties jusqu'à 65 ans	
<b>Protection Prestation du vivant :</b>	S.O.	<p>Offert à l'établissement seulement.</p> <p>Prévoit le versement d'une prestation unique correspondant à un pourcentage du capital assuré si la personne assurée reçoit en cas de diagnostic de maladie grave ou de blessure accidentelle. Une fois cette prestation versée, cette dernière est déduite du capital assuré et les prochaines primes seront calculées en fonction du capital assuré rajusté.</p> <p>Troubles médicaux couverts par l'assurance contre les maladies graves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crise cardiaque</li> <li>• Accident vasculaire cérébral</li> <li>• Cancer (avec risque de décès)*</li> <li>• Pontage coronarien</li> </ul> <p>*Période moratoire d'exclusion : Les 90 premiers jours suivant la dernière date d'établissement de la police ou la date de la dernière remise en vigueur de la police.</p> <p>La prestation en cas d'invalidité causée par une blessure accidentelle sera payée si la personne assurée reçoit les soins courants d'un médecin en raison d'une blessure accidentelle, et qu'elle est incapable d'exercer son emploi ou de vaquer à ses occupations quotidiennes pour une période de 180 jours consécutifs.</p> <p>La protection Prestation du vivant prend fin à l'âge de 65 ans ou après le paiement d'une prestation en vertu de la protection Prestation du vivant.</p> <p>Prestation du vivant – Option 1 : Protection Maladies graves – 50 % du capital assuré OU Protection Blessures accidentelles – 15 % du capital assuré</p> <p>Prestation du vivant – Option 2 : Protection Maladies graves – 25 % du capital assuré OU Protection Blessures accidentelles – 7,5 % du capital assuré</p>
<b>Services d'assistance à la clientèle :</b>		Le programme <b>Ressources santé de BMO Assurance</b> Services d'assistance médicale fournis par Best Doctors®† Services d'assistance personnelle fournis par Morneau Shepell.
<b>Protection Prestation Vie prolongée :</b>	Cette option doit être sélectionnée à l'établissement. Les primes sont payables jusqu'à l'âge de 65 ans. La protection d'assurance est maintenue à hauteur d'un montant correspondant à 25 % du capital assuré à l'âge de 65 ans. La protection est maintenue à vie et aucune autre prime n'est exigée.	
<b>Avenants :</b>	S.O.	

<sup>1</sup> À l'âge de 65 ans : Anniversaire de la police le plus près du 65<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée. Pour obtenir les définitions et les conditions particulières, se reporter au contrat. Veuillez utiliser la Proposition d'assurance vie – assureRAPIDE et assureRAPIDE Plus (formulaire 633F) au moment de remplir votre proposition d'assurance.

# Encore plus avec chaque police assureRAPIDE Plus

## Services d'assistance

Le programme **Ressources santé** de BMO Assurance<sup>MC</sup>

Des services d'assistance innovateurs et complets<sup>1</sup> conçus exclusivement pour les titulaires de police admissibles de BMO Assurance (participants). Le programme **Ressources santé de BMO Assurance** est inclus sans frais supplémentaires avec votre police Prestation du vivant. Ce programme donne droit à des services et à des renseignements d'ordre médical, ainsi qu'à des services d'assistance personnelle.

### Renseignements médicaux et services d'assistance médicale

Cette composante du programme **Ressources santé de BMO Assurance** donne à vos clients un accès illimité au savoir et aux services médicaux de Best Doctors<sup>MD†</sup>, un chef de file mondial du domaine des conseils médicaux et du soutien. Ces services comprennent ce qui suit :

- **InterConsultation<sup>MC</sup>**  
Best Doctors effectuera une analyse approfondie des dossiers médicaux et fera refaire les analyses pathologiques afin d'établir ou de confirmer un diagnostic et un plan de traitement. Un spécialiste de Best Doctors fera part de ses recommandations dans un rapport médical détaillé, que votre client pourra communiquer à son médecin.
- **LeBonSpécialiste<sup>MC</sup>**  
Le Réseau Best Doctors effectuera une recherche personnalisée en fonction de vos antécédents médicaux personnels et de votre situation géographique et recommandera d'excellents médecins canadiens dont le domaine de spécialité est votre état pathologique<sup>2</sup>. Ils communiqueront également avec les spécialistes pour avoir la certitude que ces derniers acceptent de nouveaux patients.
- **SoinsHorsCanada<sup>MC</sup>**  
Si votre client a besoin de traitement à l'extérieur du Canada, un représentant du Réseau Best Doctors recherchera, dans sa base de données mondiale qui compte plus de 53 000 spécialistes nommés par leurs pairs, les experts les mieux qualifiés pour répondre à ses besoins<sup>2</sup>.
- **Services médicaux 360<sup>oMD</sup>**  
Best Doctors aidera vos clients à naviguer dans le système de santé canadien en leur fournissant de l'information et des ressources médicales, un soutien individuel et un encadrement personnalisé pour un large éventail de problèmes de santé – pas uniquement les maladies graves. Un simple appel permet à vos clients d'établir le contact avec un représentant de Best Doctors, qui peut leur donner l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées en matière de santé.

**Vos clients et les membres de leur famille immédiate, y compris leur conjoint et leurs enfants, ont accès à ces services en tout temps. De plus, une fois tous les trois ans, les membres de leur famille élargie, y compris leurs parents, frères et sœurs, ainsi que les parents, les frères et les sœurs de leur conjoint, pourront accéder GRATUITEMENT<sup>3</sup> à ces services, sans pour autant vous priver de l'accès que vous avez.**

### Services d'assistance personnelle

Grâce à cette partie du programme **Ressources santé de BMO Assurance**, vos clients peuvent se prévaloir des services d'assistance personnelle de Morneau Shepell, l'un des chefs de file des programmes de ce genre au Canada. Vos clients ont notamment accès à :

- **Coaching santé** – une aide adaptée à votre état de santé et aux risques s'y rattachant. Des infirmières, dont certaines sont spécialisées en santé du travail, répondent à vos questions sur la santé et vous aident à créer des plans de réduction des risques ou des plans d'action pour atteindre vos objectifs en matière de santé.
- **Conseiller en soins aux personnes à charge** – vos clients ont accès à des conseils personnalisés qui les aideront à trouver les soins dont leurs enfants ont besoin. Ils pourront notamment être mis en rapport avec des ressources et obtenir des recommandations pour une foule de besoins, des soins prénataux et du soutien aux parents, jusqu'au tutorat et à l'aide pour les enfants aux besoins particuliers.
- **Conseils nutritionnels** – des diététistes professionnelles vous offrent des conseils adaptés à vos besoins alimentaires particuliers et vous aident à composer avec une maladie grave ou chronique. Le service donne également accès à de l'information sur la prévention des maladies par une saine alimentation.
- **Programme d'abandon du tabac** – du soutien en ligne dans le cadre d'un programme d'abandon du tabac de même que des conseils professionnels aux clients chez qui l'on a diagnostiqué une maladie couverte.
- **Services d'orientation pour les soins aux personnes confinées à domicile** – un conseiller vous explique les possibilités qui s'offrent à vous et vous aide à choisir celles qui vous conviennent.
- **Services de consultation psychologique** – Services d'aide et d'accompagnement pour mieux composer avec les conséquences émotionnelles d'une maladie grave ou d'un décès.

Ces services de consultation psychologique offerts par Morneau Shepell sont accessibles en tout temps, dans 140 langues différentes, par téléphone et en ligne. Il s'agit d'un réseau de psychologues, de travailleurs sociaux en clinique et de spécialistes en pédagogie avancée qui travaillent en équipe, sans que votre famille ou vous-même ayez à débours des frais supplémentaires<sup>3</sup>, pour vous aider, vous et les personnes qui vous sont chères, à mieux traverser une période de maladie et de deuil.

- **Bibliothèque en ligne sur la santé et le mieux-être** – des articles, des liens et des outils qui vous aiguillent vers des sites Web utiles et des services sociocommunautaires.

<sup>MD</sup> Best Doctors, InterConsultation, LeBonSpécialiste, SoinsHorsCanada et Services médicaux 360<sup>o</sup> sont des marques de service ou des marques de commerce déposées de Best Doctors, Inc.

<sup>1</sup> BMO Assurance se réserve le droit de changer de fournisseur de services, de modifier la nature des services ou d'interrompre l'accès à ces services en tout temps sans préavis, sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Les frais liés aux soins médicaux, aux déplacements et à l'hébergement à l'égard de ces services sont à la charge du membre.

<sup>3</sup> BMO Assurance n'offre les services que sur la base d'une recommandation et n'exige aucuns frais pour les services fournis. Morneau Shepell et Best Doctors n'exigeront aucuns frais pour les services qu'ils fournissent. Vous pourriez toutefois devoir engager des frais supplémentaires pour des services ou fournisseurs qui vous sont recommandés par Morneau Shepell ou par Best Doctors. Vous êtes libre d'engager ou non ces frais supplémentaires. Par conséquent, leur paiement n'est pas la responsabilité de BMO Assurance.

## Connectez-vous

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :



**BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5**



**Région de l'Ontario**  
1-800-608-7303

**Québec et de l'Atlantique**  
1-866-217-0514

**Région de l'Ouest**  
1-877-877-1272



**[bmoassurance.com/conseiller](http://bmoassurance.com/conseiller)**

**BMO**  **Assurance**

**Ici, pour vous.<sup>MC</sup>**

<sup>MC</sup> Best Doctors est une marque déposée de Best Doctors Inc.

À l'usage exclusif des conseillers.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

<sup>MC</sup>/<sup>MD</sup> Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

634F (2016/10/01)